Publié le 1er juin 2025.
Dernière modification : 2 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DE VOIES ÉCONOMIQUES

S.A., 1914, Rufisque.

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DE VOIES ÉCONOMIQUES
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 217)

L'assemblée générale ordinaire de cette Compagnie, dont le siège social est à Rufisque, s'est tenue le 28 mai 1921, sous la présidence de M. Vielles.

L'assemblée a approuvé la répartition des comptes et bénéfices de l'exercice clos au 30 avril 1921, a décidé la répartition d'un dividende de 4 francs par action et a nommé administrateurs de la société, pour une durée de cinq ans, MM. Giraud [1], Sicamois [2] et Vielles [3], dont le mandat était arrivé à expiration.

L'assemblée générale extraordinaire de la dite compagnie, tenue le même jour, a décidé, après avoir pris connaissance du cahier des charges, d'intervenir entre le Gouvernement général et la Société, au sujet de l'installation du réseau Decauville sur les terre-pleins du port de Dakar, de porter de 150.000 francs à 500.000 francs le capital social par l'émission de 3.500 actions nouvelles de 100 francs.

AEC 1922 :

RUFISQUE.

Cie sénégalaise de voies économiques, bd du Centre. Capital : 150.000 fr. — Transport des arachides et produits divers dans les escales de la colonie. — Conseil : MM. Vielles, Giraud, Sicamois, Turbé [4], J. Barthès [5], Chalès [6].

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies

---

1 Anatole Giraud : agent principal de Maurel & Prom à Rufisque, président de la chambre de commerce de Rufisque.

2 Maurice Sicamois (Gorée, 29 octobre 1872-Pau, 8 septembre 1926) : fils de Paul Sicamois (Saint-Maurice-des-Lions, Charente, 21 février 1842-Rufisque, 5 avril 1895), négociant, maire de Rufisque, président de la chambre de commerce, vice-président du conseil colonial, et de Sophie Valantin. Marié, à Bagnères-de-Bigorre, le 18 juin 1906, avec Marie Vaqué. Dont deux fils et deux filles.

3 *Adolphe* Pascal Charles Vielles (Marseille, 17 octobre 1864-Marseille, début novembre 1939) : agent principal de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale française à Rufisque, chevalier de la Légion d'honneur du 9 janvier 1923.

4 Jean-Baptiste-*Louis* Turbé (Pamiers, 14 février 1875-Dakar, 4 mars 1946) : arrivé au Sénégal en 1892, créateur d'une minoterie à Dakar (1912), puis d'une huilerie (1924). Président de la chambre de commerce de Dakar de 1924 à 1946. Destitué par Vichy, arrêté, dénoncé comme franc-maçon (*Journal officiel de l'État français*, 27 septembre 1942), exilé à Louga, puis en Algérie. Rétabli en 1943. Chevalier de la Légion d'honneur 12 juin 1937

5 Jules Barthès : de Barthès et Lesieur (Le Commerce africain).

6 Philippe Chalès (Bordeaux, 7 nov. 1894-Bordeaux, 27 nov. 1982) ; de Maurel & Prom.

(*Journal officiel de la République française*, 11 janvier 1923)
(*La Dépêche coloniale*, 11 janvier 1923)

Chevalier

Vielles (Adolphe), agent principal de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale française. 3 ans, 10 mois de services militaires. Titres exceptionnels : Au Sénégal, depuis 33 ans. Pendant 14 ans, conseiller municipal de Rufisque. Membre de la chambre de commerce de Rufisque depuis 16 ans, en a été le président, pendant les années 1911 et 1912.

Comme président du conseil d'administration de la Compagnie sénégalaise de voies économiques, a facilité le développement du commerce dans la colonie par la pose de voies ferrées qui servent au transport des marchandises d'importation et d'exportation, surtout des arachides.

SÉNÉGAL
La vie économique
(*Les Annales coloniale*, 6 février 1923)

La Compagnie sénégalaise de voies économiques a informé MM. les commerçants et industriels de Dakar, que le réseau Decauville installé sur les terres-pleins du port de commerce et dans la zone maritime, est mis à la disposition des usagers à partir du 15 janvier courant, aux conditions suivantes :

Deux francs dix centimes par tonne pour les arachides.
Deux francs soixante centimes par tonne pour les marchandises et produits divers.

Ces tarifs seront appliqués à l'importation et à l'exportation par mer. Les produits du cru, consommés sur place, et arrivés ou expédiés par fer, autres que ceux provenant de l'importation ou destinés à l'exportation, devront acquitter les taxes prévues, pour chaque transport effectué.

Les arachides, marchandises et produits divers provenant de l'importation ou destinés à l'exportation, qui auront payé une fois les tarifs prévus ci-dessus, pourront être transportés dans l'intérieur du port et sur tout le réseau, autant de fois que les besoins des intéressés l'exigeront, sans avoir à payer une autre taxe

---

AEC 1926 :

Rufisque.

Cie sénégalaise de voies économiques, 19, rue Thiers. — 500.000 fr. ; transport des arachides et produits divers dans les escales de la colonie. — Conseil : MM. Louis Turbé, présid. ; O. Pichon [7], admin.-dél. ; A. Giraud, J. Bord, Aulonié [8].

---

[7] Octave Pichon (Saint-Saveur, près Châtellerault, Vienne, 29 septembre 1879-Dakar, 18 mai 1929) : fils d'Auguste Pichon et d'Augustine Prévost. Marié à Biarritz, le 2 septembre 1907, avec Jeanne Marguerite Gey. Deux enfants. Engagé volontaire pour trois à la mairie de Châtellerault le 19 fév. 1900 pour le 3e rima. Au Sénégal (15 déc. 1901). Employé du Dakar–Saint-Louis (18 février 1903-2 nov. 1911). Rappelé sous les drapeaux (1er août 1914). Administrateur, avec Turbé, de la Compagnie Ouest-Africaine de cabotage à Dakar (1925).

[8] Henri Aulonié : de Maurel frères.

REMERCIEMENTS
(*L'Indépendant des Basses-Pyrénées*, 11 septembre 1926)

Mme Maurice Sicamois, MM. Henri et Jacques Sicamois, Mlles Marguerite et Denise Sicamois, Mme Henri Sicamois et ses fils, Mlles Paule et Jeanne Sicamois, M. Pierre Sicamois, administrateur en chef des Colonies et ses enfants, M. et Mme Jean Sicamois et leurs fils, M. et Mme René Sicamois, M. et Mme Pierre Vaqué et leurs enfants, Mlle Anne-Marie Vaqué, M. et Mme Joseph Rosier (de Narbonne), les familles Lacoste-Delmas (de Bordeaux), de Stadieu, Parazols (de Narbonne), Dartiguelongue remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

monsieur Maurice SICAMOIS,

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin décédé à Pau le 8 septembre 1926.

Publicité
(*Bulletin de la chambre de commerce de Dakar*, 1er mars 1927)

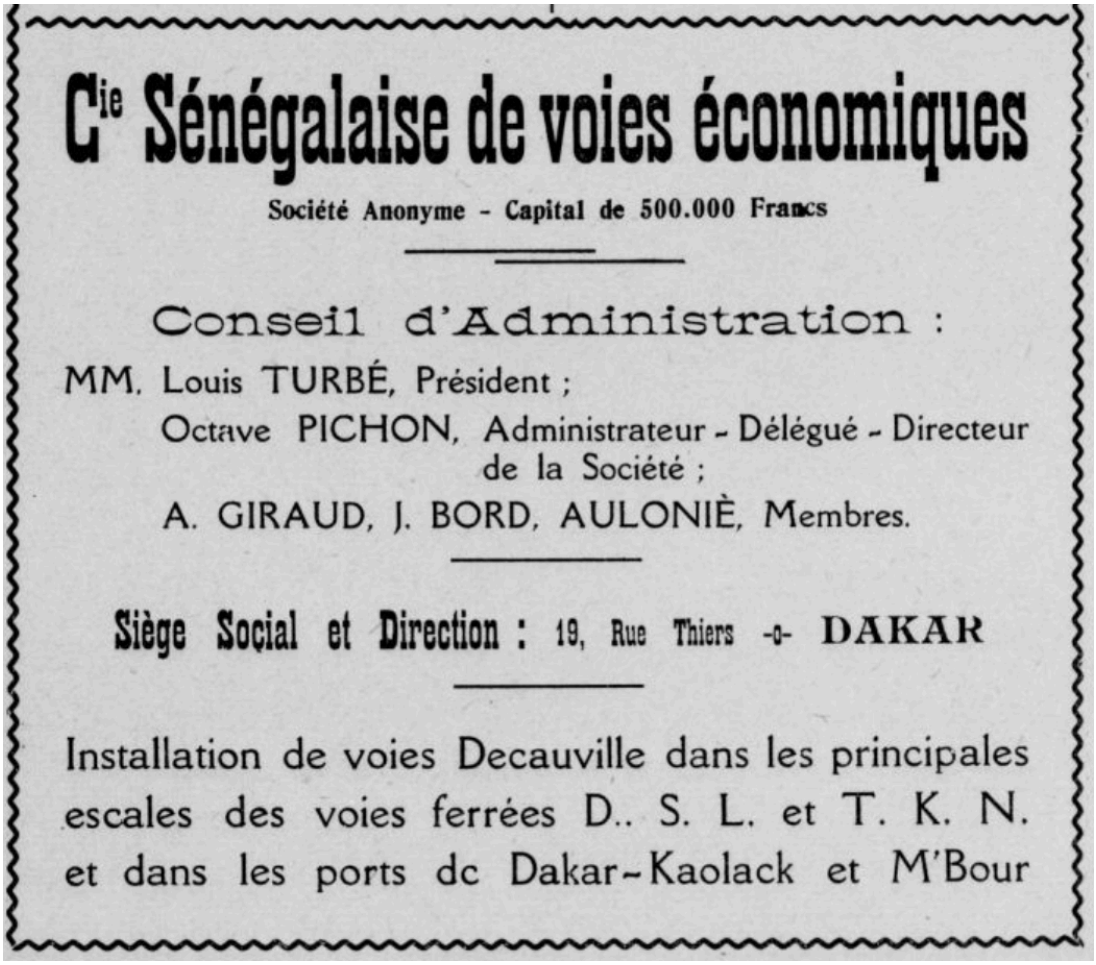

Cie Sénégalaise de voies économiques

Société Anonyme - Capital de 500.000 Francs

Conseil d'Administration :

MM. Louis TURBÉ, Président ;
Octave PICHON, Administrateur - Délégué - Directeur de la Société ;
A. GIRAUD, J. BORD, AULONIÈ, Membres.

Siège Social et Direction : 19, Rue Thiers -o- DAKAR

Installation de voies Decauville dans les principales escales des voies ferrées D.. S. L. et T. K. N. et dans les ports dc Dakar-Kaolack et M'Bour

Cie Sénégalaise de voies économiques
Société anonyme — Capital de 500.000 Francs

Conseil d'administration :
MM. Louis TURBÉ, président ;
Octave PICHON, administrateur délégué, directeur de la Société ;
A. GIRAUD, J. BORD, AULONIÉ, membres.
Siège social et direction: 19, rue Thiers, DAKAR
Installation de voies Decauville dans les principales escales des voies ferrées
Dakar–Saint-Louis
et Thiès-Kayes-Niger
et dans les ports de Dakar-Kaolack et M'Bour.

Publicité
(*Bulletin de la chambre de commerce de Dakar*, 1er novembre 1927)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. Louis TURBÉ, président;
M. Octave PICHON, administrateur-délégué, directeur de la société ;
MM. L. NOUGUIER [9], J. BORD, AULONIÉ, membres.
Membres honoraires : MM. A. VIELLES et A. GIRAUD.

NÉCROLOGIE
(*L'Ouest-africain français*, 1er juin 1929)

Le samedi 18 mai à 13 h. 30, s'éteignait, après deux mois de souffrances et dans la force de l'âge, quarante-neuf ans, un vieux Sénégalais :

Octave PICHON,
directeur de la Compagnie sénégalaise des voies économiques,
membre de la chambre de commerce de Dakar.

Ses obsèques, célébrées le dimanche 19, furent suivies par toute la colonie européenne ayant à sa tête le gouverneur général p. i., accompagné de toutes les sommités civiles et militaires.

Au dépositoire de Bel-Air où le corps du défunt repose en attendant son transfert en France, le président de la chambre de commerce de Dakar adressait à celui dont il fut l'ami et le collaborateur ce suprême adieu :

Mesdames, Messieurs,

La mort, avec une rigueur impitoyable, s'acharne, depuis quelque temps, sur la phalange des vieux coloniaux du Sénégal et sur nos assemblées consulaires.

À ce champ de repos, où nous conduisions naguère M. Pelin [10], l'actif et dévoué président de la chambre de commerce de Ziguinchor, et M. Armand Verge, ancien membre de la chambre de commerce de Kaolack, nous avons aujourd'hui la tristesse d'accompagner Octave Pichon.

Qu'on veuille bien excuser l'émotion qui m'étreint au moment de saluer une dernière fois celui qui fut mon ami très cher et mon collaborateur dévoué.

Certes, aucune illusion n'était permise sur l'issue de la maladie, qui devait, après de terribles souffrances, le ravir à l'affection des siens : nous attendions impuissants et navrés sa fin prochaine et cependant, je ne puis me faire à l'idée d' être privé à tout jamais de sa loyale et constante amitié.

Octave Pichon était venu pour la première fois au Sénégal en 1900 pour y accomplir une partie de son service militaire. Après sa libération, il appartînt quelques années au personnel de la Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Il n'y compta que des amis.

Il fut choisi un peu plus tard pour prendre la direction de la Compagnie sénégalaise de voies économiques et devint ainsi mon collaborateur immédiat. Le conseil d'administration de cette société n'a toujours eu qu'à se louer de la parfaite gestion qui fut la sienne, de sa probité scrupuleuse, de sa saine compréhension des affaires.

---

[9] Léon Nouguier : inspecteur des Éts Barthès et Lesieur (Le Commerce africain), président de la chambre de commerce de Rufisque.

[10] Émile Pelin (1874-1929) : directeur des Éts Maurel & Prom en Casamance.

Au mois de janvier dernier, il était appelé à siéger au sein de notre chambre de commerce. Le mal dont il souffrait l'empêcha bientôt, hélas, de participer à nos séances.

Parmi les qualités nombreuses qui attiraient à M. Pichon la sympathie générale, les deux principales étaient la bonté et la modestie. D'un caractère toujours égal, d'un abord simple et accueillant, il savait s'attirer l'affection profonde de tous ceux qui le connaissaient.

Votre assistance si nombreuse autour de son cercueil témoigne hautement de l'estime dans laquelle il était tenu.

Mesdames, Messieurs,

Votre présence en ce funèbre lieu sera, pour Mme Pichon, sa veuve, pour son fils et pour sa fille, une douce et réconfortante consolation; au milieu de l'affreux malheur qui les frappe.

En leur nom, en mon nom personnel, en celui du conseil d'administration de la Cie sénégalaise de voies économiques, au nom de mes collègues de la chambre de commerce, je vous exprime des sentiments profondément reconnaissants pour le geste pieux que vous accomplissez.

En votre nom à tous, à l'ami trop tôt disparu, à l'honnête homme qui dort là son dernier sommeil, je dis une dernière fois : Adieu...

La direction de *l'« Ouest-africain français »* à Mme veuve Pichon et à ses enfants ses condoléances les plus émues.

REMERCIEMENTS

Madame veuve PICHON, M. Jean PICHON, Mlle Paulette PICHON remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de :

Monsieur Octave PICHON

décédé à Dakar, dans sa 49e année, ainsi que les amis et connaissances qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie en cette douloureuse circonstance.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*La Dépêche coloniale*, 6 février 1933)

Compagnie Sénégalaise de Voies Economiques. — Les actionnaires de la « Compagnie Sénégalaise de Voies Economiques » peuvent, dés à présent, toucher au siège social, 19, rue Thiers, à Dakar le montant de leurs intérêts échus, sur présentation des coupons no 17 des anciens titres et no 11 des nouveaux.

AEC 1937 :

Dakar.

Compagnie sénégalaise de voies économiques, 19, rue Thiers. — 500.000 fr. ; installation de voies Decauville dans les principales escales des voies ferrées Dakar-Saint-Louis et Thiès-Kayes-Niger et dans les ports de Kaolack et M'Bour ; transport des

arachides et produits divers dans les escales de la colonie. — Conseil. — MM. Louis Turbé, présid. ; J. Bord, Denorus [11], Mme Pichon, directrice.

COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DE VOIES ÉCONOMIQUES

AVIS
(*Paris-Dakar*, 9 avril 1949)

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE SÉNÉGALAISE DE VOIES ÉCONOMIQUES sont avisés qu'ils pourront toucher à partir du 15 avril 1949 au siège social de la Compagnie : 29, rue Thiers à Dakar les dividendes de l'exercice 1947-1948 sur présentation de leurs anciennes actions et de leurs coupons no 20 des nouvelles.

---

[11] *Émile*-Pierre Denorus (Angoulême, 18 avril 1879-Nice, 16 nov. 1964) : agen général de Maurel & Prom à Kaolack. Président de la chambre de commerce de Kaolack. Chevalier de la Légion d'honneur.